

Envoi par courrier et par télécopieur : 528-0833

Québec

6211-23-005

Québec, le 20 décembre 2005

Madame Diane Simard  
Commission de la capitale nationale du Québec  
Édifice Hector-Fabre  
525, boul. René-Lévesque Est, R-C  
Québec (Québec) G1R 5S9

**Objet :   Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le  
pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec**

Madame,

La commission d'enquête et d'examen chargée du dossier mentionné souhaite obtenir réponses aux questions suivantes afin qu'elle puisse approfondir son analyse du dossier.

### **Tunnel ferroviaire**

Dans le rapport *Redonner le fleuve aux Québécois* faisant suite aux consultations menées par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) à l'automne 2000, la première intervention recommandée était la transformation du boulevard Champlain en promenade urbaine. La seconde intervention recommandée était d'apporter des modifications au tunnel ferroviaire afin de permettre le démantèlement de l'antenne ferroviaire Champlain (document déposé DA9, p. 33). Cette intervention comportait trois volets :

- une entente de partage de la voie entre les compagnies ferroviaires;
- une modification du gabarit du tunnel pour l'adapter aux nouvelles exigences du transport ferroviaire;
- une analyse de faisabilité portant sur l'intégration d'une voie de camionnage dans le tunnel.

Le *Plan directeur d'aménagement et de développement* (PDAD) de la Ville de Québec adopté en juin 2005 traite également du tunnel ferroviaire :

« [...] la Ville est favorable à une utilisation accrue du tunnel ferroviaire [...]. L'utilisation du tunnel ferroviaire permet [...] de détourner la circulation des trains au pied de la falaise et de réduire ainsi les nuisances ».  
(p. 258)

Demande :

Pourriez-vous documenter les suites qui ont été données à cette recommandation du rapport de votre bureau de la consultation publique qui portait sur le tunnel ferroviaire. Des études de faisabilité sur la réfection du tunnel, la modification de son gabarit et l'intégration d'une voie de camionnage ont-elles été réalisées ? Si oui, la commission du BAPE souhaiterait en prendre connaissance.

### **Parc de la Jetée de Sillery : déplacement de l'enrochement**

L'annexe 3 fournie avec les réponses de la CCNQ du 8 décembre 2005 illustre l'empiètement du carrefour giratoire proposé au pied de la Côte de l'Église sur le parc de la Jetée de Sillery (document déposé DQ8.1). Cette figure indique que l'aménagement du carrefour pourrait entraîner un déplacement d'une dizaine de mètres de l'escalier situé du côté est du parc. Elle indique également une reconstruction de l'enrochement au dessus de la grève actuelle.

Questions :

- A. Quels seraient les coûts de cette modification de l'enrochement et de la reconstruction de l'escalier ?
- B. Quels seraient les autorisations requises par cette intervention en milieu aquatique et les délais nécessaires pour les obtenir ?

### **Carrefour giratoire de la côte de l'Église**

Lors de la présentation de son mémoire, un participant a émis un doute quant à la capacité des camions de 16 mètres (53 pieds) de longueur et plus à emprunter un carrefour giratoire (DT4, p. 28).

- A. Le carrefour giratoire que la CCNQ propose au pied de la côte de l'Église poserait-il des contraintes à la circulation de certaines catégories de camions ? Quelle est la taille maximale des camions qui pourraient s'y engager en toute sécurité ?
- B. Précisez s'il vous plaît les valeurs des différents paramètres de conception qui déterminent la taille des camions qui pourraient circuler dans le carrefour que vous proposez (diamètre, configuration, nombre de voies, angle d'entrée et de sortie, etc.)

### **Étude de fluidité**

En réponse à la demande du BAPE de lui déposer les études de fluidité menées sur le boulevard Champlain (DQ8), la CCNQ lui a transmis un document daté du 7 décembre 2005 intitulé *Promenade Samuel-De Champlain – Circulation – Synthèse* (DQ8.1 annexe 1). La première partie du document trace un portrait précis des caractéristiques de la circulation actuelle sur le boulevard. Elle traite de la capacité du boulevard, de son niveau de sécurité et évalue les temps de parcours selon la direction et le moment de la journée. La seconde partie traite de la circulation future sur le boulevard. On y discute du taux annuel d'augmentation des débits, des niveaux de service prévus aux intersections et de la vitesse anticipée. On y présente les solutions proposées pour la traverse des piétons et des

cyclistes, la coordination des feux de circulation et la gestion du carrefour giratoire. Cependant, les effets du réaménagement proposé du boulevard sur sa fluidité, les temps de parcours et les taux d'accidents n'y sont pas analysés.

Demande :

- A. La commission du BAPE souhaite que la CCNQ lui fournisse une comparaison de la fluidité, des temps de parcours et des taux d'accidents actuels (présentés à l'annexe 1 du DQ8.1) avec ceux prévus dans l'avenir (1) avec et (2) sans le réaménagement proposé du boulevard.
- B. Elle souhaite également prendre connaissance des études\* de fluidité qui ont permis à la CCNQ d'affirmer que « *on ralentirait la circulation entre 1,5 minute et 2 minutes de plus* » (DA19.1, p. 9) et « *qu'à 50, 60, 70 km/h sur un boulevard à deux voies, le débit demeure sensiblement le même* » (DQ19.2, p. 1).

(\* : ou des sections d'études pertinentes)

### **Projet-pilote de création d'une grève**

Le mémoire présenté au BAPE par *Les amis de la vallée du Saint-Laurent* (AVSL) fait mention d'un projet de création de grève sur les abords du quai Irving par la CCNQ, projet auquel les AVSL avaient collaboré en 2002 (document déposé DM16, p. 4). Des plans du projet auraient été réalisés, des autorisations et des soumissions obtenues, mais celui-ci aurait par la suite été abandonné.

La CCNQ prévoit maintenant réaliser un projet-pilote de création d'épis et de grève à proximité du parc de la Jetée de Sillery (document déposé DT1, p. 65 et 66).

### **Questions**

- A. Quelles étaient les composantes et la localisation du projet initial ?
- B. Pour quelles raisons ce projet a-t-il été abandonné et quel était alors son état d'avancement ?
- C. Pourquoi le projet a-t-il été déplacé vers le parc de la Jetée de Sillery ?
- D. Quelles seraient les composantes et la localisation du projet-pilote au parc de la Jetée de Sillery ?
- E. Quelles seraient les répercussions du nouveau projet de création d'une grève et d'épis sur les activités de pêche de M. Joseph Paquet qui ont cours immédiatement à l'ouest du parc de la Jetée ? De quelle façon prévoit-on tenir compte de ces répercussions ?

### Demande

Le BAPE aimerait obtenir de l'information concernant le projet de création d'épis et de grève au quai Irving tels les documents accompagnant l'appel d'offre, les plans, l'échéancier, les rapports techniques ainsi que la liste des autorisations reçues.

### **Usage du terrain adjacent au quai Irving**

Quel usage prévoit-on faire du terrain où était situé auparavant l'incinérateur de la ville de Sillery et qui est adjacent au quai Irving ?

### **Faisabilité du déplacement de la courbe du boulevard Champlain de la station du Jardin vers l'ouest**

Dans leur mémoire, les co-propriétaires des Villas de l'Anse font mention de leur crainte que le recul du boulevard Champlain prévu dans le secteur du Jardin n'occasionne une augmentation du niveau sonore à leur résidence. Ils suggèrent que la courbe du tracé proposé dans ce secteur soit déplacée vers l'ouest afin d'amoindrir le rapprochement du boulevard de leurs résidences. Ils espèrent de cette façon limiter la nuisance causée par le bruit. Selon eux, le remblai de la voie ferrée qui s'élève progressivement vers l'ouest pourrait servir d'écran sonore pour les résidences situées à proximité (document déposé DM10, p. 6 et 7).

### Question

Quels seraient les avantages, les inconvénients et la faisabilité du déplacement de cette courbe telle que proposée ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Danielle Dallaire  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission